

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

15 janvier 2018

La directive européenne, les énergies renouvelables et le bois-énergie : que comprendre ?

Le 17 janvier, le Parlement européen votera la révision de la directive sur les énergies renouvelables qui fixe les objectifs à atteindre à l'horizon 2030. **Cette version amende le volet « bioénergies » pour mieux encadrer le secteur. Elle fixe des exigences en termes d'origine durable de la biomasse et de niveaux de performance à atteindre en termes d'économie de CO₂.**

Récemment, un collectif de scientifiques a exprimé le souhait que ce cadre aille encore plus loin en excluant la possibilité d'utiliser des arbres entiers (bois ronds) pour produire de l'énergie. Leur crainte est que, sans cela, une utilisation déraisonnable des forêts apparaisse avec un impact négatif sur le cycle du carbone.

Suite à cette prise de position, les médias et certaines ONG ont véhiculé de fausses idées et raccourcis qui amènent à croire que pour atteindre les objectifs européens, l'usage des bioénergies participera à la déforestation et à un relargage massif et définitif de CO₂. Or, ces idées sont loin de la réalité.

Le bois-énergie est vertueux

Les scientifiques, auteurs de cette tribune, reconnaissent que l'utilisation du bois-énergie au départ de coproduits de l'industrie du bois et de résidus forestiers est vertueuse. **Utiliser ce bois-énergie pour remplacer du combustible fossile permet de réduire les émissions de CO₂.** De plus, ce bois aurait de toute façon fini par se décomposer naturellement et relâcher alors le CO₂ qu'il contenait.

Parce que sa densité énergétique est inférieure à celle du charbon, le bois émet plus de CO₂ pour la production d'une même quantité d'énergie. Toutefois, une différence majeure réside dans la réversibilité du relargage de carbone : avec le charbon, les émissions sont irréversibles alors qu'avec le bois, le CO₂ émis lors de la combustion sera recapté par la suite à condition que la forêt soit gérée durablement.

Le risque de dérives est peu probable

Le scénario catastrophe prédisant que, pour atteindre les objectifs énergétiques européens, les états membres et les industries vont se ruer sur les forêts afin d'y couper et brûler quantité d'arbres entiers est très peu probable pour plusieurs raisons.

Premièrement, il ne serait économiquement pas viable d'acheter des bois de qualité afin de les réduire à l'état de combustible. La valorisation de ces bois en meubles, planches, etc. est bien plus intéressante qu'en énergie. En Belgique, le prix de vente en tant que bois d'œuvre est 3 à 8 fois supérieur. Il ne serait alors pas concurrentiel de payer ce prix élevé pour destiner ces bois à la production d'énergie.

Deuxièmement, durant ces quinze dernières années en Europe, la part d'arbres récoltés en forêt directement destinés au bois-énergie est restée stable (+/- 20 %) alors que la consommation européenne de bioénergies a doublé sur cette même période. Une meilleure gestion des résidus et

d'autres formes de bioénergies ont participé à ce résultat. Par ailleurs, la forêt européenne ne cesse de croître (+ 322.800 hectares chaque année).

Qu'en est-il en Wallonie ?

Chez nous, le bois-énergie est déjà indispensable dans notre mix énergétique renouvelable. Il représente 50 % de l'énergie renouvelable wallonne. Ce bois-énergie est issu de coproduits de l'industrie du bois (nos pellets sont produits au départ des sciures émises par l'activité des scieries), de bois non valorisables en sciage, tranchage et déroulage (bois trop petits, de dimension inadéquate, tordus, scolytés, présence d'entre écorces, défilement trop important, mauvaises qualités, etc.) ou encore de bois issus de l'entretien des bords de route ou d'espaces verts.

À ce titre, la filière bois-énergie wallonne, basée principalement sur des ressources, transformations, et utilisations locales, est génératrice de richesses et d'emplois pour la Wallonie.

Pour conclure

Rappelons que pleinement incorporées dans le mix énergétique renouvelable, les bioénergies jouent un rôle central au côté des autres sources d'énergie renouvelable. Leur importance n'est plus à démontrer : les bioénergies constituent 60 % de l'énergie renouvelable européenne (2015).

Pour plus d'informations ?

En apprendre davantage sur la biomasse:

www.labiomasseenwallonie.be

En apprendre davantage sur le bois-énergie:

www.febhel.be

CONTACTS PRESSE

ValBiom, facilitateur bioénergies

Alice Dossogne

Attachée de presse

t 081 62 71 91

m 0498 13 69 27

a.dossogne@valbiom.be

Pierre-Louis Bombeck

Chef de projet Bois-énergie

t 081 62 71 88

m 0499 83 40 44

pl.bombeck@valbiom.be

FEBHEL

Benoît Helsemans

Président

m 0478 83 73 23

benoit.helsemans@febhel.be

Bruno G. Meere

Secrétaire Général

m 0477 60 00 57

bruno.meere@febhel.be